SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 7
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 7
      1.6.2. Production 7
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
      1.6.5. Autres volumes 9
      1.6.6. Volume consommé autorisé 9
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 16
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 19
4. Financement des investissements 20
   4.1. Branchements en plomb 20
   4.2. Montants financiers 20
   4.3. État de la dette du service 20
   4.4. Amortissements 20
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 21
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SAEPA DU BRAY SUD
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte Fermé
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Avesnes-en-Bray, Beauvoir-en-Lyons, Bosc-Hyons, Brémontier-Merval, Bézancourt, Croisy-sur-Andelle, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-la-Villette, Ferrières-en-Bray, Fry, Gournay-en-Bray, Hodeng-Hodenger, La Feuillie, La Haye, Le Héron, Le Mesnil-Lieubray, Martagny, Montroty, Morville-sur-Andelle, Neuf-Marché, Nolléval
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 30/11/2016 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 15 276 habitants au 31/12/2019 (15 427 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 353 abonnés au 31/12/2019 (7 740 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Avesnes-en-Bray	133			132	-0,8%
Beauvoir-en-Lyons	396			403	1,8%
Bézancourt	240			241	0,4%
Bosc-Hyons	197			199	1,0%
Bouchevilliers	34			33	-2,9%
Brémontier-Merval	209			211	1%
Croisy-sur-Andelle	240			237	-1,3%
Elbeuf-sur-Andelle	117			116	-0,9%
Ernemont-la-Villette	123			123	0,0%
Ferrières-en-Bray	888			891	0,3%
Fry	-			-	-
Gournay-en-Bray	3172			3147	-0,8%
Hodeng-Hodenger	-			-	-
La Feuillie	695			697	0,3%
La Haye	180			180	0,0%
Le Héron	78			77	-1,29%
Le Mesnil-Lieubray	59			59	0,0%
Martagny	117			117	0,0%
Montroty	152			151	-0,7%
Morville-sur-Andelle	119			121	1,6%
Neuf-Marché	355			357	0,6%
Nolléval	236			238	0,8%
Total	**7 740**	**7 614**	**116**	**7 353**	**-5%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,9 abonnés/km au 31/12/2019 (23,02 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 202,69 m^3/abonné au 31/12/2019. (197,56 m^3/abonné au 31/12/2018).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 869 873 m^3 pour l'exercice 2019 (1 835 988 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m^3	Variation en %
CAP MORVILLE-SUR-ANDELLE	Nappe de la craie		147 700	145 706	**-1,4%**
CAP BOUCHEVILLIERS	Source de la Nappe de la craie		1 221 742	1 217 490	**-0,3%**
CAP MESNIL-LIEUBRAY	Nappe de la craie		196 864	194 812	**-1%**
CAP ELBEUF-EN-BRAY SOURCE	Source de la Nappe de la craie		269 682	311 865	**15,6%**
Total			1 835 988	1 869 873	**1,9%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Aucun achat d'eaux brutes n'a été effectué

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

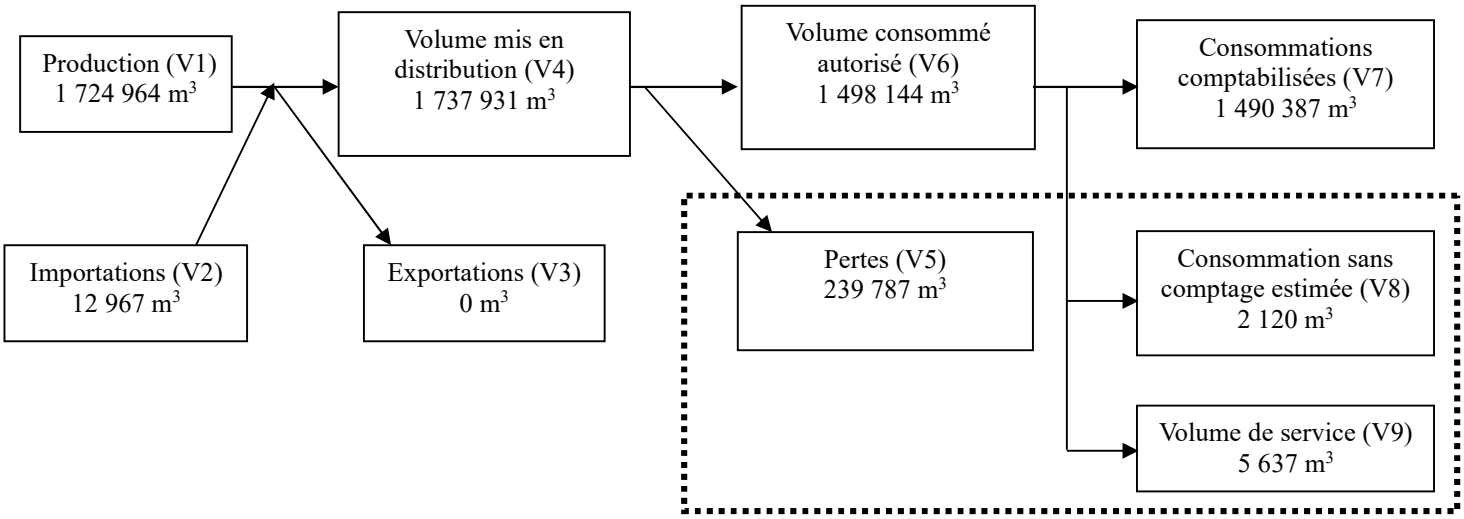

1.6.2. Production

Le service a trois stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de microfiltration de Bouchevilliers	Traitement de la turbidité
Unité mobile de traitement de Mesnil Lieubray	Traitement des pesticides
Unité de traitement d'Elbeuf-en-Bray	Traitement des pesticides

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
CAP MORVILLE-SUR-ANDELLE	139 672	134 414	-3,8%	100
CAP BOUCHEVILLIERS	1 155 334	1 123 139	-2,8%	50
CAP MESNIL-LIEUBRAY	186 163	179 715	-3,5%	50
CAP ELBEUF-EN-BRAY SOURCE	255 023	287 696	12,8%	100
Total du volume produit (V1)	**1 736 192**	**1 724 964**	**-0,7%**	**62,24**

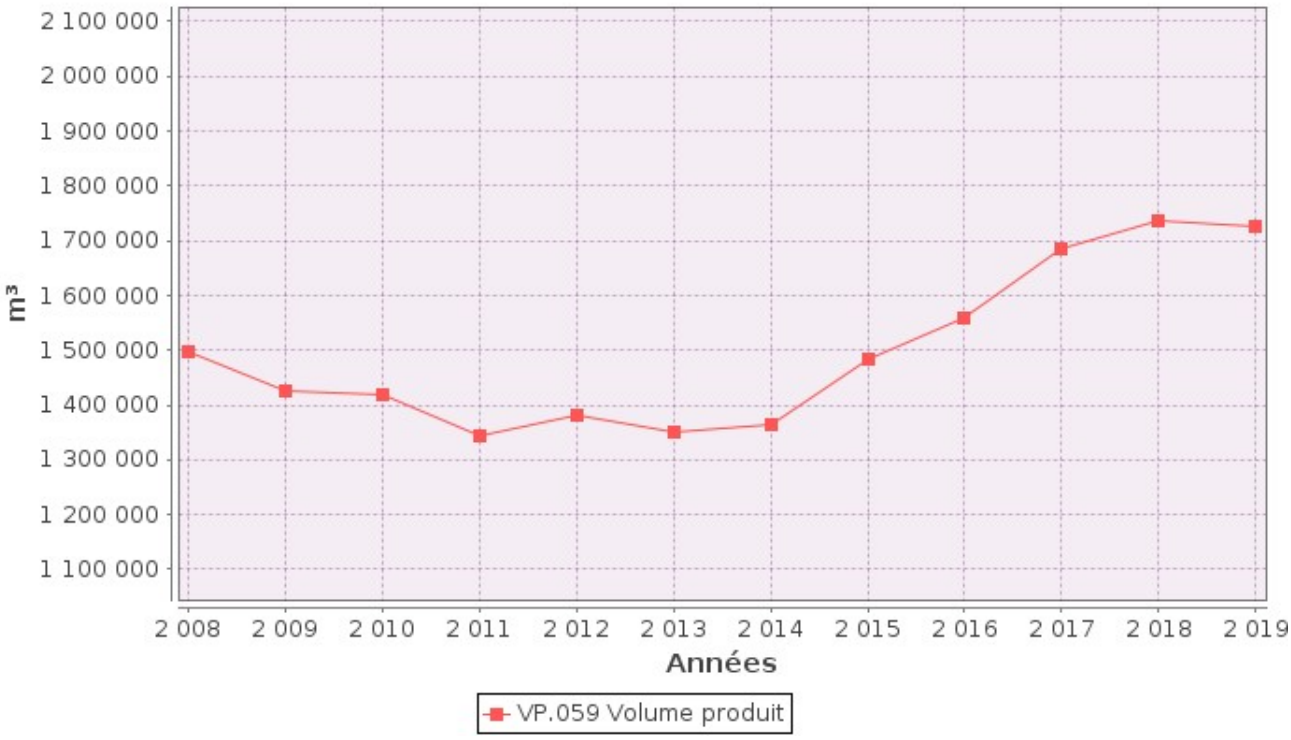

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Ons en Bray (SEAO)	11 945	12 967	8,6%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**11 945**	**12 967**	**8,6%**	**80**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	808 249	769 457	-4,8%
Abonnés non domestiques	720 861	720 930	0%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**1 529 110**	**1 490 387**	**-2,5%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**0%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**2 120**	**2 120**	**0%**
Volume de service (V9)	**3 130**	**5 637**	**80,1%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**1 534 360**	**1 498 144**	**-2,4%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 351,75 kilomètres au 31/12/2019 (336,22 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 47,00 € H.T soit 51,70 € T.T.C (T.V.A 10 %) au 01/01/2019
48,00 € H.T soit 52,80 € T.T.C (T.V.A 10 %) au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019			Au 01/01/2020		
		Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye	Bray-Sud	Gournay-Ferrières	La Haye
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)							
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	13,60 €			13,72 €		
Part proportionnelle (€ HT/m³)							
	Prix au m³ de 0 à 150 m³	0,7059 €/m³	0,8112 €/m³	0,8216 €/m³	0,7130 €/m³	0,7832 €/m³	0,7901 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 150 m³	0,6545 €/m³	0,8376 €/m³	0,7621 €/m³	0,6408 €/m³	0,7763 €/m³	0,7260 €/m³
Part du délégataire							
Part fixe (€ HT/an)							
	Abonnement [1] y compris location du compteur	20,86 €			21,46 €		
Part proportionnelle (€ HT/m³)							
	Prix au m³ de 0 à 150 m³	0,6312 €/m³			0,6494 €/m³		
	Prix au m³ au-delà de 150 m³	0,5260 €/m³			____ €/m³		
Taxes et redevances							
Taxes							
	Taux de TVA [2]	5,5 %			5,5 %		
Redevances							
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,03 €/m³			0,03 €/m³		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m³		0,22 €/m³	0,38 €/m3		0,22 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2019 en €**			**Au 01/01/2020 en €**			**Variation en %**		
	Bray-Sud	**Gournay-Ferrières**	**La Haye**	**Bray-Sud**	**Gournay-Ferrières**	**La Haye**	**Bray-Sud**	**Gournay-Ferrières**	**La Haye**
Part de la collectivité									
Part fixe annuelle	13,60			13,72			0,9%		
Part proportionnelle	84,71	97,34	98,59	85,56	93,98	94,82	1%	-3,45%	-3,82%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	98,31	110,94	112,19	99,28	107,70	108,54	1%	-2,92%	-3,25%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***									
Part fixe annuelle	20,86			21,46			2,9%		
Part proportionnelle	75,74			77,93			2,9%		
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	96,60			99,39			2,9%		
Taxes et redevances									
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,60			3,60			0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60		26,40	45,60		26,40	0%		0%
TVA	13,43	14,12	13,13	13,63	14,10	13,09	1,5%	-0,18%	-0,36%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	62,63	59,72	39,53	62,83	59,70	39,49	0,3%	-0,04%	-0,12%
Total	**257,54**	**270,87**	**251,93**	**261,50**	**270,39**	**251,02**	**1,5%**	**-0,18%**	**-0,36%**
Prix TTC au m^3	**2,15**	**2,26**	**2,10**	**2,18**	**2,25**	**2,09**	**1,4%**	**-0,18%**	**-0,36%**

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m³ T.T.C			Prix au 01/01/2020 en €/m³ T.T.C		
	eau	assainissement	total	eau	assainissement	total
AVESNES-EN-BRAY	2,15	0	**2,15**	2,18	0	**2,18**
BEAUVOIR-EN-LYONS	1,98	2,87	**4,85**	2,01	2,79	**4,80**
BEZANCOURT	2,15	2,87	**5,02**	2,18	2,79	**4,97**
BOSC-HYONS	2,15	0	**2,15**	2,18	0	**2,18**
BOUCHEVILLIERS	2,15	0	**2,15**	2,18	0	**2,18**
BREMONTIER-MERVAL	2,15	0	**2,15**	2,18	0	**2,18**
CROISY-SUR-ANDELLE	2,10	3,29	**5,39**	2,09	3,06	**5,15**
ELBEUF-SUR-ANDELLE	2,10	0	**2,10**	2,09	0	**2,09**
ERNEMONT-LA-VILLETTE	2,15	0	**2,15**	2,18	0	**2,18**
FERRIERES-EN-BRAY	2,26	2,47	**4,73**	2,25	2,52	**4,77**
GOURNAY-EN-BRAY	2,26	2,47	**4,73**	2,25	2,52	**4,77**
LA FEUILLIE	1,98	2,87	**4,85**	2,01	2,79	**4,80**
LA HAYE	2,10	0	**2,10**	2,09	0	**2,09**
LE HERON	2,10	0	**2,10**	2,09	0	**2,09**
LE MESNIL-LIEUBRAY	1,98	0	**1,98**	2,01	0	**2,01**
MARTAGNY	2,15	0	**2,15**	2,18	0	**2,18**
MONTROTY	2,15	2,87	**5,02**	2,18	2,79	**4,97**
MORVILLE-SUR-ANDELLE	2,10	0	**2,10**	2,09	0	**2,09**
NEUF-MARCHE	2,15	3,06	**5,21**	2,18	2,91	**5,09**
NOLLEVAL	2,10	3,29	**5,39**	2,09	3,06	**5,15**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ Semestrielle
- ☐ Trimestrielle
- ☐ Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ Annuelle
- ☒ Semestrielle
- ☐ Trimestrielle
- ☐ Quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 1 490 387 m³/an (1 529 110 m³/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Afin d'équilibrer le prix de l'eau entre les anciens syndicats, nous constatons une augmentation du prix de l'eau sur le secteur de l'ancien syndicat du Bray Sud et une baisse du prix de l'eau sur le secteur de l'ancien syndicat de Gournay-Ferrières.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	973 165,33	843 304,96	-13,34%
dont abonnements	-	-	-
Recette de vente d'eau en gros	-	2 337,95	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	+27 937,34	+2 826,78	-89,88%
Total recettes de vente d'eau	**1 001 102,67**	**846 365,71**	**-15,46%**
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Autres recettes (loyer antenne)	34 999,28	73 607,86	110,31%
Total autres recettes	**34 999,28**	**73 607,86**	**110,31%**
Total des recettes	**1 036 101,95**	**919 973,57**	**-11,21%**

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	751 024	856 157	13,99%
dont abonnements	-		-
Recette de vente d'eau en gros	-		-
Recette d'exportation d'eau brute	-		-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-286 632	-20 773	-92,75%
Total recettes de vente d'eau	**464 392**	**835 384**	**11,23%**
Recettes liées aux travaux	32 049	47 388	47,86%
Autres recettes (préciser)	59 910	65 442	9,23%
Total autres recettes	**91 959**	**112 830**	**22,70%**
Total des recettes	**556 351**	**948 214**	**70,43%**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 681 749,71 € (1 605 141 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	69	0	68	0
Paramètres physico-chimiques	99	0	85	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	94,1%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,11%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	109

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	87,8 %	86,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12,5	11,67
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,5 %	85,8 %

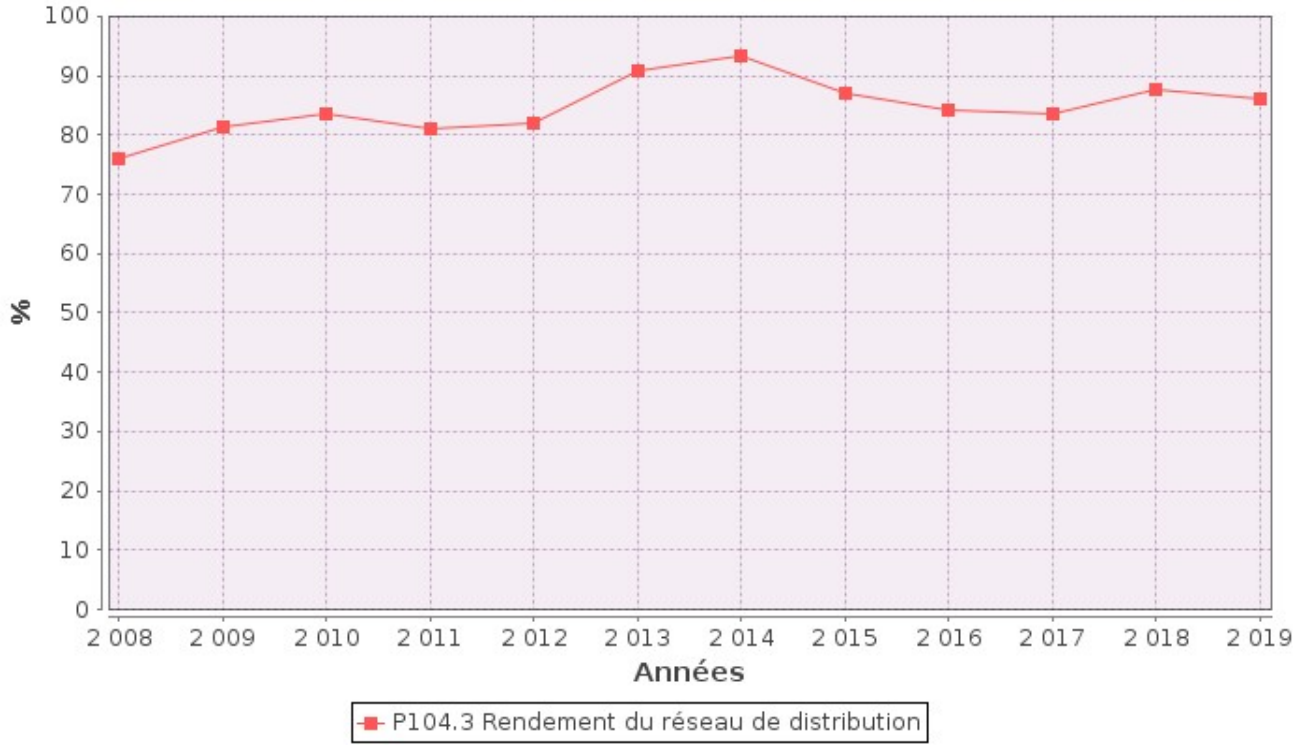

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,9 m^3/j/km (1,8 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,9 m^3/j/km (1,7 en 2018).

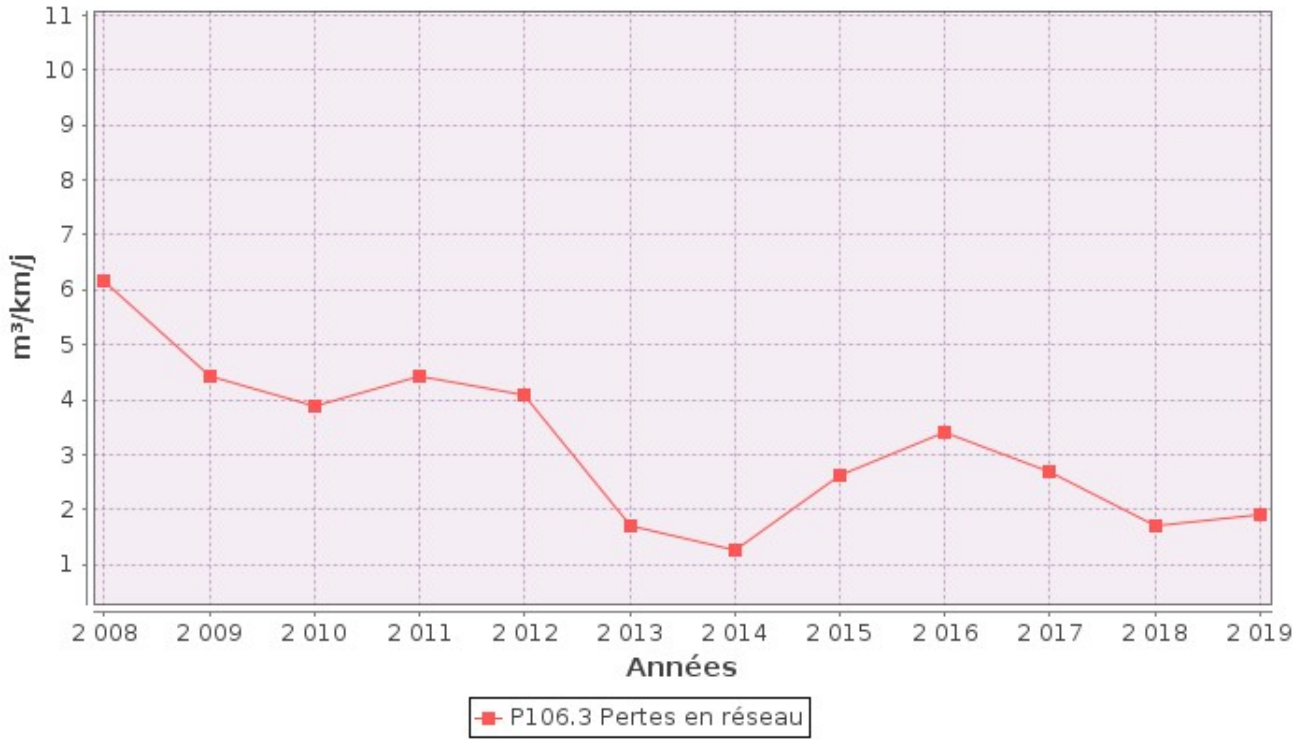

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km		0,1883	0,460	4,3	0,2056

Au cours des 5 dernières années, 5,15 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,29% (0,29 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 61,8% (47,5% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.
Aucun branchement en plomb n'est constaté sur l'ancien syndicat du Bray Sud.
Suite aux programmes successifs de renouvellements le réseau du syndicat ne compterait plus aucuns branchements en plomb sur l'ancien syndicat de Gournay-Ferrières

4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 317 615	440 143
Montants des subventions en €	574 693	219 065
Montants des contributions du budget général en €	98 253,87	98 253,87

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 669 656,3	1 569 236,21
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	78 303,27	100 420,09
	en intérêts	22 470,13	30 522,64

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 225 308,16 € (235 470,84 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etudes sécurisation	-	70 000
DUP de Bouchevilliers	50 000	35 000
DUP de Mesnil Lieubray	820 000	830 000
Travaux divers Eau Potable	50 000	50 000
Usine de méthanisation	50 000	50 000
Réhabilitation des réseaux d'eaux potables Eau Potable Tranche 1	1 800 000	1 800 000
Modélisation achat eau Oise	-	5 000
Nouvelle usine de filtration de Bouchevilliers	1 360 000	1 240 000
Achat terrain captage Morville sur Andelle	20 000	20 000
Travaux réservoir de Nolléval dont reprise	200 000	120 000
Etude BAC Mesnil-Lieubray	110 000	70 000
Optimisation des réservoirs Morville-Nolléval-Le Héron-La Haye	50 000	40 000
Réhabilitation des réseaux d'eaux potables Eau Potable Tranche 2 Bray Sud et La Haye	1 200 000	500 000
DUP Morville sur Andelle	85 000	75 000
Réalisation du nouveau champ captant de Bouchevilliers	275 000	120 000
Suivi renforcé captages de Bouchevilliers, Le Mesnil Lieubray, Morville sur Andelle et Elbeuf en Bray	80 000	35 000
Diagnostic des forages de Morville sur Andelle et de Sigy en Bray	120 000	101 000
Etude CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)	70 000	-
Sécurisation du captage de Bouchevilliers	50 000	-
Accompagnement technique/exploitation BAC Elbeuf	5 000	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucunes présentations des programmes pluriannuels de travaux n'ont été adoptées par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le délégataire a reçu 7 demandes d'abandon de créance et en a accordé 7.
88,44 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m^3 pour l'année 2019 (0 €/m^3 en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucunes opérations de coopération décentralisée n'ont été effectuées par le SAEPA du Bray Sud.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 427	15 276
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,15	2,18
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	94,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,8%	86,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,8	1,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,7	1,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,29%	0,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	47,5%	61,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0001